

Partenaires, cette newsletter vous est dédiée.

Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire.

N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : [communication.cafrhone@caf.cnafmail.fr](mailto:communication.cafrhone@caf.cnafmail.fr)

Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#)

Bonne lecture.

## A L'ACTU

### La Caf, partenaire de la conférence régionale des acteurs

Organisée par la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec la Caf du Rhône, Labo Cités et l'URIOPSS, la conférence régionale qui s'est tenue le 23 septembre dernier a été l'occasion de donner la parole aux acteurs de terrain pour partager de nombreuses actions et innovations dans le secteur de la petite enfance.

Un programme sous forme de tables rondes (dont une animée par la Caf) et de stands sur les thèmes de l'éveil et le développement du langage des enfants, l'accueil de toutes les familles, le développement des dispositifs couplant l'accueil de l'enfant en structure collective et l'insertion professionnelle des parents, ou encore des projets sur la parentalité ou « l'aller-vers » dans les territoires ruraux.



STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



### CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS

Vendredi 23 septembre 2022

Prévenir les inégalités dès la petite enfance : Agir et innover en Auvergne-Rhône-Alpes



### Une campagne pour lutter contre les idées reçues

Avec la campagne de communication externe #IdéeReçue dédiée au grand public, la Caisse Nationale des allocations familiales brise les idées reçues sur les Allocations familiales par le biais des réseaux sociaux.



## PARTENARIATS

### Prolongation des aides exceptionnelles

Depuis mars 2020, le Conseil d'administration de la Cnaf a décidé la mise en place de différentes mesures financières exceptionnelles afin d'accompagner les baisses partielles ou totales d'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et des maisons d'assistants maternels causées par la crise sanitaire. Ces mesures de soutien ont fait l'objet d'adaptations régulières selon l'évolution de l'épidémie, des consignes sanitaires et de leurs effets sur le fonctionnement des modes d'accueil. Elles sont reconduites du 1er septembre au 31 décembre 2022 et les motifs d'éligibilité sont adaptés conformément aux recommandations nationales actualisées pour les établissements d'accueil du jeune enfant et aux maisons d'assistants maternels et communiquées par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

### Assistants maternels : une inscription simplifiée sur monenfant.fr

Le portail monenfant.fr a entièrement revu son système d'inscription des assistants maternels dans le but de faciliter la complétude de leurs disponibilités d'accueil (article 100 de la loi ASAP). Depuis le 1er septembre 2021, les assistants maternels agréés ont ainsi l'obligation de s'inscrire sur le site monenfant.fr et mettre à jour deux fois par an leurs disponibilités pour accueillir un enfant. Le site monenfant.fr constitue un service entièrement gratuit permettant de valoriser l'offre d'accueil des assistants maternels et de faciliter la mise en relation avec les parents.

Comme prévu à l'article D.214-9 du Code d'action sociale des familles, le relais petite enfance (RPE) accompagne les assistants maternels dans l'accomplissement de ces démarches.

Cela consiste à :

- informer les assistants maternels de leurs obligations d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr ;
- encourager les assistants maternels à réaliser ces démarches (en leur présentant les avantages notamment pour les familles et leur activité) ;
- les aider dans l'appropriation et l'utilisation du site pour la mise en ligne de leur profil et de leurs disponibilités.

Un kit d'accompagnement à destination des RPE a été élaboré et transmis par la Caf du Rhône à ses partenaires.



### 87 millions d'euros supplémentaires pour les services aux familles

Le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a adopté le budget rectificatif du Fonds national d'action sociale 2022 de 87 millions d'euros supplémentaires, en complément du budget déjà voté de 6,3 milliards d'euros. La Cnaf et les Caf soulignent ainsi leur volonté constante de se situer au côté de leurs partenaires pour soutenir et développer l'ensemble des services aux familles >> Lire la suite

## PRESTATIONS FAMILIALES

### La Caf verse l'aide exceptionnelle de solidarité

Annoncée dans la loi Pouvoir d'achat pour aider les foyers modestes à faire face aux conséquences de l'inflation, l'aide exceptionnelle de solidarité a été versée automatiquement mi-septembre par les Caf à plus de 6,8 millions d'allocataires. Son montant est de 100 € par foyer, auxquels s'ajoutent 50€ par enfant à charge. Au total, le montant moyen versé par les Caf est de 133,50 €.



Au niveau local, ce sont plus de 226 000 bénéficiaires de la Caf du Rhône qui l'ont perçue, soit un montant de 29 millions d'euros >> Lire la suite

À noter : pour les bénéficiaires de la prime d'activité en juin 2022, l'aide sera versée automatiquement par la Caf à partir du 15 novembre. Son montant est de 28 € par foyer et 14 € par enfant à charge (jusqu'au mois précédant ses 20 ans).

### L'allocation journalière du proche aidant étendue



Créée en 2020, l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est un revenu de remplacement à destination de personnes qui réduisent ou cessent temporairement leur activité pour s'occuper de leur proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Depuis le 1er juillet 2022, les conditions d'accès à l'AJPA ont évolué >> Lire la suite

## ACTION SOCIALE

### Deuil de l'enfant, accompagnement des parents

Dans le cadre de l'accompagnement proposé aux familles touchées par le décès d'un enfant, 5 livrets d'information, adaptés en fonction de la situation de décès, à destination des professionnels seront prochainement diffusés.

Ils viennent en complément d'autres actions (création allocation décès d'enfant et prolongation du droit à certaines prestations depuis 2020, démarche proactive des travailleurs sociaux Caf vers les familles endeuillées et évolutions de l'espace Mon Compte depuis mars 2022)

>> Lire la suite



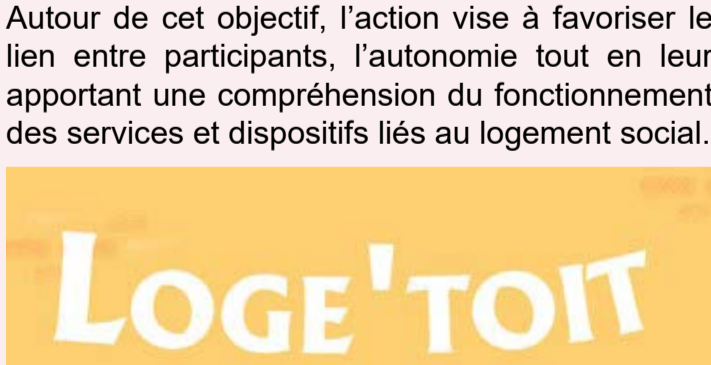
### La Caf agit pour la lutte contre les violences faites aux femmes

En complément des subventions versées aux associations, des actions sont régulièrement menées sur cette thématique par les services de la Caf. Actuellement, les travailleurs sociaux Caf du site de Villefranche-sur-Saône préparent avec les partenaires locaux de Beaujeu, Monsols et Belleville des actions d'information et de sensibilisation qui auront lieu fin novembre à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.



### Loge'Toit, des séances d'information sur le logement

Les travailleurs sociaux Caf de l'antenne de Vaulx-en-Velin s'associent à Forum Réfugiés qui agit pour l'accueil et l'accompagnement des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit. Dans le cadre d'une action collective partenariale, des séances d'information et de sensibilisation sont proposées entre octobre et décembre 2022 aux réfugiés statutaires afin de préparer leur insertion dans le logement autonome. Autour de cet objectif, l'action vise à favoriser le lien entre participants, l'autonomie tout en leur apportant une compréhension du fonctionnement des services et dispositifs liés au logement social.



## PUBLICATION



Alors que seulement 12 % des parents au chômage obtiennent une place en crèche pour leur enfant, les 262 crèches labellisées « à vocation d'insertion professionnelle » proposent dans 33 départements, dont le Rhône qui compte 7 crèches labellisées AVIP, un accueil pour faciliter leur recherche d'emploi (chiffres de juin 2021).

Pour la première fois, la Cnaf a mené l'enquête en 2020-21 auprès de 8 crèches labellisées et de parents bénéficiaires, pour évaluer l'impact de ce label créé en 2016.

Qui sont les parents qui en ont bénéficié ? Ont-ils été nombreux à retrouver un emploi ? Quelles pistes d'évolution peuvent être envisagées ?

Les résultats de l'enquête sont à retrouver dans le dernier numéro de l'[e-ssentiel](#) et le [Dossier d'études](#) disponibles en ligne sur Caf.fr



Vous recevez ce message car vous êtes partenaire de la Caf du Rhône. Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désinscrire ici.

Conception, rédaction : service communication - Directrice de publication : V. Henri-Bougreau

©Caf du Rhône